

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 17 septembre 2020

CDCT-BU(2020)02 FIN

**CONSEIL DE L'EUROPE
COMITE DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME
(CDCT)**

BUREAU

5^e réunion

Vidéoconférence, 16 septembre 2020

Rapport abrégé et liste des points examinés et des décisions prises

Secrétariat de la Division anti-terrorisme

Direction de la société d'information – Lutte contre la criminalité, DG I

www.coe.int/terrorism

Le Bureau, réuni le 16 septembre 2020 sous la Présidence de Mme Ileana VIȘOIU (Roumanie), a décidé ce qui suit :

1. Ouverture de la réunion

- Prend note des mots de bienvenue de la Présidente, Mme Ileana VIȘOIU (Roumanie), et de M. Carlo CHIAROMONTE, coordinateur du Conseil de l'Europe pour la lutte contre le terrorisme et Secrétaire du CDCT.

2. Adoption de l'ordre du jour

- Adopte l'ordre du jour.

3. Communication de la Présidence et du Secrétariat

- Prend note des informations fournies par M. CHIAROMONTE, selon lesquelles en raison de la situation actuelle en matière de santé publique les comités sont en règle générale dans l'impossibilité de se réunir en présentiel dans les locaux du Conseil de l'Europe en septembre et octobre. Il est de surcroît peu probable que des événements d'envergure impliquant des rassemblements de personnes puissent avoir lieu en 2020.
- Tient un échange de vues sur l'impact qu'aura cette situation sur les méthodes de travail du CDCT, en particulier pour ce qui concerne sa Réunion plénière.
- Prend note du fait que M. CHIAROMONTE a participé en tant qu'orateur à la conférence de l'OSCE sur la lutte contre le terrorisme tenue les 14-15 septembre 2020 à Vienne (Autriche), sur le thème « *Partenariats efficaces contre le terrorisme et contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme dans l'espace de l'OSCE* ».
- Prend note du fait que M. Derhan DOĞAN (Turquie) a démissionné du Bureau, ayant pris de nouvelles fonctions au sein du ministère des Affaires étrangères, et le remercie pour son travail au sein du CDCT.
- Propose au CDCT de reporter jusqu'à sa prochaine réunion en présentiel l'élection d'une personne pour remplacer M. DOĞAN, ou jusqu'à ce que le Comité des Ministres ait adressé à ses comités directeurs des lignes directrices sur la manière d'élire les membres des bureaux en cas de participation à distance aux Réunions plénières.

4. Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme – état d'avancement de la mise en œuvre

- Examine l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités prévues dans la Stratégie.
- Propose au Comité d'entreprendre l'Activité 3.2 de la Stratégie (Évaluation des risques présentés par les individus mis en cause ou condamnés pour infractions terroristes) en plus des Activités 2.4 (Entraide judiciaire en matière pénale, extradition et recours à des équipes communes d'enquête en relation avec le terrorisme) et 3.6 (Réponses des services répressifs et d'urgence pendant et immédiatement après les attentats), qu'une délégation avait proposées lors de la précédente Réunion plénière.

5. Définition du terrorisme

- Prend note des commentaires adressés par les délégations concernant la question de la définition du terrorisme, qui nourriront les délibérations futures du CDCT à ce sujet.
- Compte tenu du fait que le CDCT tiendra sa prochaine Réunion plénière à distance et qu'il est préférable d'examiner cette question juridiquement complexe lors d'une réunion en présentiel, reporte l'examen de la question de la « définition du terrorisme » à la première Réunion plénière de 2021, sous réserve que les conditions de santé publique permettent la tenue d'une telle réunion.
- Charge le Secrétariat d'informer les délégations que l'échéance pour le dépôt de commentaires sur la question de la définition du terrorisme est repoussée au 1^{er} mars 2021.

6. Groupe de travail d'experts sur le terrorisme et le crime organisé transnational (CDCT-TTOC) (Activité 2.5 de la Stratégie)

- Prend note des informations fournies par le Secrétariat, notamment du fait que, le 30 avril 2020, le Groupe de travail CDCT-TTOC a finalisé et approuvé le projet de Lignes directrices et qu'il a reçu l'exposé des motifs de ce projet pour examen et commentaires éventuels.
- Apporte deux modifications supplémentaires au projet de Lignes directrices : a) dans la Ligne directrice n° 20, mentionner la Recommandation Rec(2005)9 du Conseil de l'Europe relative à la protection des témoins et des collaborateurs de justice ; b) dans la Ligne directrice n° 30, remplacer les mots « un moyen de financer le terrorisme » par « un moyen de financer le crime organisé transnational ».
- Charge le Secrétariat de soumettre les Lignes directrices modifiées ainsi que le projet d'exposé des motifs qui les accompagne, après approbation de ce dernier par le Groupe de travail, au CDCT pour adoption lors de sa prochaine Réunion plénière et invite fortement la Plénière à être prête pour l'approbation finale de ce texte lors de la prochaine réunion plénière.
- Souligne que ce texte a déjà fait l'objet d'un examen et de discussions lors des Réunions plénières du CDCT et du CDPC en 2019, et que le CDCT suit ce dossier depuis 2018.

7. Groupe de travail sur la collecte de preuves dans les zones de conflit aux fins de poursuites pénales (CDCT-GE) (Activité 2.1 de la Stratégie)

- Prend note des informations fournies par les deux coprésidents du Groupe de travail (M. Mario JANEČEK, Bosnie-Herzégovine, et M. Nicola PIACENTE, Italie). Sur la base des réponses des délégations à un questionnaire sur la collecte de preuves dans les zones de conflit, les deux coprésidents, conjointement avec le Secrétariat, ont préparé un avant-projet de Recommandation sur la collecte de preuves dans les zones de conflit aux fins de la répression pénale des infractions terroristes. Ce projet a été adressé au CDCT-GE pour commentaires et observations éventuels. Une deuxième réunion du CDCT-GE est prévue avant la fin 2020. Le projet de Recommandation devrait être soumis au CDCT pour approbation en 2021.
- Charge le Secrétariat de soumettre la version actualisée du document au CDCT pour examen et discussion lors de sa prochaine Réunion plénière.

8. Sensibilisation sur la radicalisation et autres mesures de prévention à l'usage des professionnels de première ligne, en particulier dans les écoles (Activité 1.4 de la Stratégie)

- Prend note des informations fournies par le Secrétariat, selon lesquelles une version révisée de l'avant-projet de Recommandation sur les mesures visant à protéger les mineurs contre la radicalisation à des fins terroristes a été élaborée par l'expert indépendant, M. Robert ÖRELL (Suède), et le Secrétariat, et soumise aux délégations. La date-limite pour envoyer des commentaires et des suggestions au Secrétariat est fixée au 18 septembre 2020. Certaines délégations ont déjà soulevé des questions d'ordre plus horizontal, qui ne peuvent être traitées selon la procédure écrite mais devraient être examinées par le CDCT à l'occasion de sa prochaine Réunion plénière. Une fois que les éléments fondamentaux de l'avant-projet de recommandation auront été approuvés au niveau du CDCT, les autres comités pertinents du Conseil de l'Europe seront invités à soumettre leurs commentaires et formuler des suggestions.
- Examine le projet de Recommandation et charge le Secrétariat de soumettre la version actualisée du document au CDCT pour examen et discussion lors de sa prochaine Réunion plénière.

9. Identification des menaces terroristes émergentes (Activité 3.4 de la Stratégie)

- Prend note des informations fournies par le Secrétariat, selon lesquelles il travaille actuellement à la conclusion d'un contrat avec un expert universitaire indépendant pour la rédaction d'une étude approfondie sur les menaces terroristes émergentes. L'expert bénéficiera de l'appui d'un groupe de travail composé d'experts nommés par les États membres. L'étude devrait être soumise au CDCT au premier semestre 2021.
- Charge le Secrétariat d'inviter les États membres à proposer des experts nationaux pour le groupe de travail susmentionné, afin qu'il puisse être constitué le plus tôt possible, et de préférence avant la prochaine Réunion plénière.

10. Le rôle des femmes et des enfants dans le terrorisme (Activité 3.5 de la Stratégie)

- Prend note des informations fournies par le Secrétariat concernant la possibilité de tenir la Conférence internationale sur les rôles des femmes et des enfants dans le terrorisme à Strasbourg les 3 et 4 décembre 2020, comme le Comité l'avait décidé précédemment. Du fait de la situation sanitaire actuelle, il est peu probable que cette Conférence internationale puisse se tenir en présentiel cette année. Cependant, il serait techniquement possible de remplacer cette conférence par un événement en ligne de dimension réduite, aux dates prévues initialement.
- Insistant sur l'importance de ce thème, reporte la Conférence internationale sur les rôles des femmes et des enfants dans le terrorisme jusqu'à ce qu'elle puisse être organisée en présentiel en 2021, en gardant à l'esprit le fait que la Conférence internationale ne devra pas coïncider avec d'autres événements similaires portant sur le même sujet et organisés par d'autres organisations intergouvernementales.

11. Bioterrorisme

- Se déclare favorable à ce que le thème soit présenté à la Plénière en ayant à l'esprit les éventuelles normes juridiques existant déjà dans ce domaine.

- Examine le document préparé par le Secrétariat au sujet du bioterrorisme (doc. CDCT(2020)05) et tient un premier échange de vues sur la manière de traiter cette question au sein du CDCT.
- Insiste sur l'importance de limiter la portée des actions éventuelles du Conseil de l'Europe relatives au bioterrorisme aux seules situations impliquant des activités illégales à visée terroriste de la part d'acteurs non étatiques.
- Charge le Secrétariat de soumettre le document susmentionné au Comité pour examen et discussion lors de la prochaine Réunion plénière.

12. Financement du terrorisme (Activité 1.5 de la Stratégie)

- Reporte jusqu'en 2021 la poursuite des travaux sur cette activité.
- Charge le Secrétariat de préparer une lettre de la Présidence du CDCT à celle de MONEYVAL expliquant les raisons pour lesquelles il est important pour les deux comités de continuer de renforcer leur collaboration dans le domaine du financement du terrorisme et invitant MONEYVAL à fournir une réponse écrite sur la manière de poursuivre la mise en œuvre de l'Activité 1.5 de la Stratégie.

13. Points pour information

- Prend note des informations fournies par le Secrétariat, notamment le fait qu'à la suite de la dernière réunion du **Réseau 24/7 du Conseil de l'Europe des points de contact sur les combattants terroristes étrangers**, tenue en décembre 2019, le Secrétariat a préparé et soumis un questionnaire visant à améliorer les modalités pratiques et techniques liées au Réseau. Le Secrétariat indique également qu'INTERPOL a désigné son point de contact au sein du Réseau et que, compte tenu du caractère sensible des informations concernées, aucune réunion du Réseau ne se tiendra à distance.
- Prend note du fait que **le Réseau de points de contact uniques pour l'échange d'informations procédurales concernant le statut juridique des victimes du terrorisme** a tenu sa première réunion (à distance) le 16 juin 2020. Le Réseau a décidé de créer une fiche thématique pour chaque État participant, contenant des informations sur le statut juridique des ressortissants étrangers victimes d'un attentat terroriste.
- Concernant **le CDPC**, prend note du fait que les activités de ce Comité portent actuellement sur des questions liées au droit pénal et à l'environnement, au droit pénal et à l'intelligence artificielle et à une actualisation des traités relatifs à l'entraide judiciaire.
- Prend note du fait que depuis la dernière réunion du Bureau le Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 217) est entré en vigueur pour les États membres suivants (par ordre alphabétique) : l'Allemagne (01/12/2019), la Fédération de Russie (01/05/2020) et la Slovénie (01/03/2020). Saint-Marin a signé le Protocole additionnel (02/07/2020).

14. Préparation de la 5^e Réunion plénière du CDCT

- Examine et approuve le projet d'ordre du jour de la 5^e Réunion plénière du CDCT et charge le Secrétariat de le diffuser auprès de toutes les délégations.
- **Tiendra** la Réunion plénière à distance les 17 et 18 novembre 2020.

- 15. Questions diverses – informations de la Présidente et échange de vues avec les membres du Bureau concernant la lettre reçue par le Cabinet de la SG au sujet du cadre stratégique quadriennal du Conseil de l'Europe**
- Prend note des informations fournies par la Présidente concernant la circulaire adressée le 20 août 2020 par la Secrétaire Générale aux présidences de tous les comités directeurs et comités ad hoc, contenant un questionnaire sur les priorités stratégiques, les méthodes de gouvernance et de travail et les enseignements tirés de la crise sanitaire. Le Bureau contribuera à cette action.
- 16. Date et lieu de la 6^e réunion du Bureau du CDCT**
- **Tiendra** la prochaine réunion de son Bureau au cours du premier semestre 2021 (date et lieu à confirmer).
- 17. Adoption du Rapport abrégé et de la Liste des points examinés et des décisions prises**
- Adopte le Rapport abrégé et la Liste des points examinés et des décisions prises.